



FONDS POUR L'AMÉLIORATION  
DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL  
DANS LA VIENNE

-  
Protocole local formalisé lors du CTL du 31 mars 2022

Dans le cadre des négociations nationales, le protocole signé le 22 octobre 2021 entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP prévoit la mise en place d'un « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », doté d'une enveloppe totale de 10 millions d'euros.

La somme attribuée au département de Vienne s'élève à 65 713 €.

Ce fonds a vocation à financer des actions relevant des 4 axes suivants :

- Cadre de vie au travail ;
- Démarche éco-responsable ;
- Sensibilisation aux innovations ;
- Responsabilité sociale de la DGFIP ;

Pour FO DGFIP 86, cette enveloppe, bien qu'elle ait le mérite d'exister, reste totalement dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs, de réformes et restructurations incessantes, ou encore de perte de pouvoir d'achat.

L'amélioration du cadre de vie des agents au travail ne pourra être significative qu'avec :

- un plan massif de recrutement de fonctionnaires, l'arrêt des suppressions d'emplois et d'embauche des contractuels, l'arrêt des restructurations,
- l'augmentation du point d'indice,
- une gestion des services à la hauteur de nos ambitions, accompagnée d'une véritable formation de nos encadrants,
- une gestion des Risques Psycho-Sociaux digne des moyens mis en œuvre
- une véritable politique de prévention (qui passe par le recrutement de médecins de prévention, infirmiers...),

Il n'est pas question pour autant de renoncer à utiliser ce fonds.

Même s'il ne s'agit là que d'un effet de communication de la Direction Générale, il n'en demeure pas moins qu'il peut permettre de financer certaines actions qui n'auraient pas vu le jour dans d'autres circonstances.

En outre, il faut rappeler que dès lors que nous ne votons pas majoritairement pour un ensemble d'actions utilisant au moins le montant de l'enveloppe, tout ou partie de celle-ci serait remonté en centrale et redistribué à d'autres départements.

L'objectif a été de favoriser les projets qui touchent tous les agents et peuvent être déclinés sur l'ensemble des sites, pour qu'ils bénéficient au plus grand nombre et de manière la plus égalitaire possible.

Ainsi, les actions suivantes ont été votées à l'unanimité :

\* Espace intérieur de détente : uniquement pour les sites de Civray, Loudun, Montmorillon, Chatellerault, Poitiers Riffault, Poitiers Slovénie et Poitiers St Louis. Les autres sites ne permettant pas d'y installer un espace détente dédié (TPEH, Neuville, Vivonne et Vouillé).

Achat de canapés (3 390 €), de fauteuils en velours (5 310 €), de chaises en tissu (2 919 €) et de tables basses (1 639 €).

Achat d'un jeu de fléchettes (308 €).

Achat de babyfoots pour les 3 sites de Poitiers (seuls sites demandeurs) (1 856,94 €).

Achat de chaînes HIFI, de fauteuils massant électriques et des ballons d'assise (y compris TPEH et Neuville) (3 377,10 €).

\* Espace de restauration (autre que la restauration collective) : concerne l'ensemble des sites avec des achats ciblés sur ce qui fait défaut.

Achat de frigos, de micro-ondes, de cafetières et de bouilloires (4 649,93 €).

Achat de tabourets et table mange-debout (4 490,82 €).

\* Eco-responsabilité :

- Végétalisation des espaces intérieurs :

Pour l'ensemble des sites avec une répartition en fonction des mètres carrés disponibles (au sein des espaces communs ou des espaces détente) (2 661,50 €) ;

- Végétalisation des espaces extérieurs :

Achat de bacs extérieurs, de terreaux et de plantes pour le site de St Louis (demande des agents – 490,34 €) ;

Achat de nichoirs et hôtels à insectes pour les sites de Civray, Loudun, Montmorillon, Chatellerault, Poitiers Riffault, Poitiers Slovénie et Poitiers St Louis (395,55 €).

- Favoriser le vélo :

Achat d'abri-vélos pour les sites de Loudun et Civray (5 451 €).

- Achat de gourdes isothermes et de tasses en céramique à destination de l'ensemble des agents afin de limiter l'usage des bouteilles en plastique et de gobelets jetables (10 998 €).

\* Aménagement d'espaces de détente extérieur : pour tous les sites où cela est possible (donc à l'exception encore une fois de la TPEH, de Neuville, de Vouillé et de Vivonne).

Achat de tables en bois « forestière » avec rallonge plateau PMR et bancs (5 628 €) ;

Achat d'un salon de jardin tressé pour Loudun et pour St Louis (qui disposent de cours fermées et qui en ont fait la demande) (659,80 €) ;

Achat de chiliennes pour Civray et St Louis (sur demande des agents de ces deux sites) (419,94 €).

Achat de pergolas pour Civray, Loudun, Chatellerault, Montmorillon et Slovénie (11 955 €).

Nous avons souhaité anticiper un possible complément d'enveloppe, provenant de la redistribution des fonds refusés par certains départements. C'est pourquoi nous avons voté unanimement sur les actions suivantes dépassant le budget et classées en action complémentaire :

\* massage 20 minutes : pour tous les sites (2 880 € pour 15 massages par site sur une journée, à renouveler en fonction du budget).

S'agissant du recyclage, des mesures seront prises site par site prochainement et hors budget FACVT.

Des « boîtes à livres » peuvent être installées dans les espaces détente, les armoires prévues à cet effet seront alimentées par les agents eux-mêmes.

Bien entendu, un certain nombre de propositions n'ont pas pu être retenues, un grand nombre ne rentrait pas dans le champ d'action de ce fonds. Vous pouvez nous demander des explications sur le sujet si vous le souhaitez.

Pour autant cela ne signifie pas qu'elles ne verront pas le jour :

- s'agissant des actions relevant de la compétence de la direction locale, la directrice a assuré que certaines dépenses, notamment les travaux d'aménagements intérieur et extérieur seraient pris en charge par le budget local ;

- s'agissant des actions relevant du CHSCT, certaines seront proposées lors de la prochaine séance en juin, afin de permettre une mise en application la plus rapide possible.

**Quoiqu'il en soit, les élus FO DGFIP 86 veilleront au respect des engagements pris.**

